

ANNEXE 9

Cf. Arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle

FINANCEMENT DES CAP :

Seuil : 30 élèves

Volume horaire de référence* correspondant à une durée de 55 semaines d'enseignement, 14 semaines de période de formation en milieu professionnel (PFMP) et 3 semaines d'examen

Grille enseignante		Horaire hebdomadaire : 55 sem sur 2 ans :							
		29 semaines en 1ère année				26 semaines en 2e année			
		mise en œuvre 2019				mise en œuvre 2020			
		PREMIÈRE ANNÉE				DEUXIÈME ANNÉE			
		total	dont en classe entière	dont effectifs réduit à 17 (a)	dont effectifs réduit à 15, 12,10 ou 5 (a')	total	dont en classe entière	dont effectifs réduit à 17 (a)	dont effectifs réduit à 15, 12,10 ou 5 (a')
ENSEIGNEMENTS professionnels	Enseignement professionnel	11,5	2	0	9,5	12	2	0	10
	Enseignement professionnel et français en co-intervention (b)	3	3	0	0	3	3	0	0
	Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention (b)	3	3	0	0	3	3	0	0
	Réalisation d'un chef d'œuvre (c)	6	6	0	0	6	6	0	0
	Prévention-santé-environnement	1,5	0	1,5	0	1	0	1	0
total ENSEIGNEMENTS professionnels		25	14	1,5	9,5	25	14	1	10
ENSEIGNEMENTS généraux	Français, histoire-géographie	1,5	0,5	1	0	1,5	0,5	1	0
	Enseignement moral et civique	0,5	0	0,5	0	0,5	0	0,5	0
	Mathématiques -Physique-chimie	1,5	0,5	1	0	1,5	0,5	1	0
	Langue vivante (LV)	1,5	0,5	0	1	1,5	0,5	0	1
	Arts appliqués et culture artistique	1	0,5	0,5	0	1	0,5	0,5	0
	Éducation physique et sportive	2,5	2,5	0	0	2,5	2,5	0	0
total ENSEIGNEMENTS généraux		8,5	4,5	3	1	8,5	4,5	3	1
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (d)		3,5	1,5	2	0	3,5	1,5	2	0
Total des heures		37	20	6,5	10,5	37	20	6	11

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL PAR ANNEE

6 à 7
semaines6 à 7
semaines

(a) Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectifs est atteint.

(a') Dédoublement au-delà de 15 élèves en LV et en enseignements professionnels à l'exception des spécialités de l'hôtellerie-restauration, de l'alimentation au-delà de 12 élèves, de l'automobile au-delà de 10 élèves et de la conduite au-delà de 5 élèves.

(b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(d) en 1ère année, dédoublements de l'horaire en classe entière possibles en fonction des besoins des élèves.

*Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (1705 h)

ANNEXE 10

Cf. Arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

FINANCEMENT DES BACCALAUREATS PROFESSIONNELS :

Seuil : 30 élèves pour les spécialités relevant du secteur de la production et de 32 élèves pour les spécialités relevant du secteur des services

Volume horaire de référence* correspondant à une durée de 84 semaines d'enseignement, 22 semaines de période de formation en milieu professionnel (PFMP) et 2 semaines d'examen

		Horaire hebdomadaire : 84 sem sur 3 ans :		
		30 sem en 2nde	28 sem en 1ère	26 sem en Tale
		mise en œuvre 2019	mise en œuvre 2020	mise en œuvre 2021
Grille enseignante		Seconde	Première	Terminale
ENSEIGNEMENT S professionnels	Enseignement professionnel	11	9,5	10
	Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	2	2	1
	Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	2	1	1
	Réalisation d'un chef d'oeuvre	0	2	2
	Prévention-santé-environnement	1	1	1
	Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	1	1	1
	total ENSEIGNEMENTS professionnels	17	16,5	16
ENSEIGNEMENT S généraux	Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	3,5	3	3
	Mathématiques	1,5	2	1,5
	Langue vivante A	2	2	2
	Physique - chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	1,5	1,5	1,5
	Arts appliqués et culture artistique	1	1	1
	Éducation physique et sportive	2,5	2,5	2,5
	total ENSEIGNEMENTS généraux	12	12	11,5
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (b) (c)		3	3	3,5
Total des heures		32	31,5	31
PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL PAR ANNEE		4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines

(a) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(b) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue du test de positionnement en seconde.

(c) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique etc.)

*Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2520 h)

ANNEXE 11**Première et Terminale professionnelles - bac pro 3 ans
Grille n° 1 – Sciences physiques**

Division homogène à 30 élèves et groupe à 15 élèves

Durée du cycle : 84 semaines auxquelles s'ajoute une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen

Disciplines et activités	Durée horaire annuelle moyenne indicative	Horaire hebdomadaire (/28 semaines)
I - Enseignements obligatoires incluant les activités de projet (Forfait dans G4)		
Enseignements professionnels (EP) et enseignements généraux liés à la spécialité (EGLS)		
Enseignements professionnels	384	13,71
Economie-gestion	28	1
Prévention-santé-environnement	28	1
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	50	1,79
Sous-total Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité (EP & EGLS)	490	17,5
Enseignements généraux (EG)		
Français, histoire-géographie	113	4
Enseignement moral et civique	14	0,5
Mathématiques Sciences-physiques et chimiques ou sciences appliquées (SBSSA) pour la filière "hôtellerie"	116	4,14
Langue vivante	60	2,14
Arts appliqués-cultures artistiques	28	1
EPS : 56 heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en 1ère et Terminale	84	3
Sous-total Enseignements généraux (EG)	415	14,78
Total du forfait par division pour une année de 1ère ou de Tale Grille 1	905	32,28
II- Accompagnement personnalisé (Motif de variation dans G4 pour 80% et HSE dans ASIE pour 20%)		
	70	2,5

Intégration dans G4 pour Première et Terminale BAC PRO 3 ans - Grille 1

Financement du forfait dans le logiciel G4	Effectif	Horaire
Division homogène (hors financement de l'accompagnement personnalisé)	30	32,28

80% de l'accompagnement personnalisé via G4 également en motif de variation : ACPE
(les 20% restant en HSE : 2DHEDEAP)

ANNEXE 12**Première et Terminale professionnelles - bac pro 3 ans****Grille n° 2 – LV2**

Division homogène à 32 élèves et groupe à 18 élèves

Durée du cycle : 84 semaines auxquelles s'ajoute une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen

Disciplines et activités	Durée horaire annuelle moyenne indicative	Horaire hebdomadaire (/28 semaines)
I - Enseignements obligatoires incluant les activités de projet (Forfait dans G4)		
Enseignements professionnels (EP) et enseignements généraux liés à la spécialité (EGLS)		
Enseignements professionnels	384	13,71
Prévention-santé-environnement	28	1
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	50	1,79
Sous-total Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité (EP & EGLS)	462	16,5
Enseignements généraux (EG)		
Français, histoire-géographie	113	4
Enseignement moral et civique	14	0,5
Mathématiques	60	2,14
Langue vivante (1 et 2)	116	4,14
Arts appliqués-cultures artistiques	28	1
EPS : 56 heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en 1ère et Terminale	84	3
Sous-total Enseignements généraux (EG)	415	14,78
Total du forfait par division pour une année de 1ère ou de Tale Grille 2	877	31,28
II- Accompagnement personnalisé (Motif de variation dans G4 pour 80% et HSE dans ASIE pour 20%)		
	70	2,5

Intégration dans G4 pour Première et Terminale BAC PRO 3 ans - Grille 2

Financement du forfait dans le logiciel G4	Effectif	Horaire
Division homogène (hors financement de l'accompagnement personnalisé)	32	31,28

80% de l'accompagnement personnalisé via G4 également en motif de variation : ACPE
 (les 20% restant en HSE : 2DHEDEAP)